

Le chauffage électrique fait à nouveau débat

Energie

Une commission ad hoc étudiera l'opportunité de rouvrir la loi pour inscrire l'interdiction des chauffages déjà installés

Le Vert Jean-Yves Pidoux a demandé que l'interdiction des chauffages électriques déjà installés soit introduite dans la loi. Il s'agirait de donner aux propriétaires un délai jusqu'en 2030 pour démanteler leur chauffage.

Quitte à ce que le lobby concerné, l'Association Choc électrique, aille jusqu'au référendum, il convient d'adopter cette interdiction, estime le député. Ce dernier a rappelé que le Grand Conseil avait, dans ses débats de 2013 sur la loi sur l'énergie, sorti à dessein cette question pour que l'entier de la loi ne soit pas attaqué en référendum.

Un long débat s'est engagé. Le PLR s'est inscrit en faux, considé-

rant que le statu quo était «satisfaisant». L'UDC a fait valoir que l'énergie électrique avait au moins pour avantage de ne pas retourner les terres. Autre argument: les propriétaires doivent pouvoir bénéficier de leurs droits acquis. Car au moment où ils ont installé leur chauffage, dans les années 1970 et 1980, ils y ont été encouragés.

La gauche et le centre ont soutenu l'initiative de Jean-Yves Pidoux, rappelant que le Grand Conseil s'était promis de revenir sur cette question précise des chauffages électriques. Berne s'apprête à les interdire. Autant aller de l'avant au niveau cantonal, ont estimé de nombreux députés.

Jean-Yves Pidoux demandait que son initiative soit renvoyée directement au Conseil d'Etat. La longueur des débats et certaines incertitudes exprimées sur la forme de son intervention l'ont fait changer d'avis. Son texte sera renvoyé à une commission. **L.BS**